



# SAINT ETIENNE ART MARTIAUX

## SAISON 2026 / 2027 FICHE D'INSCRIPTION

**RÉSERVÉ AU CLUB**

Dossier reçu le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

- ☐ Dossier complet  
☐ Licence OK  
☐ Section

☐ Nouvelle inscription

☐ Réinscription

### A. DISCIPLINE CASE À SÉLECTIONNER

- JUDO ☐  
KARATE ☐  
AIKIDO ☐  
SPORT BIEN ETRE ☐  
IAÏDO ☐  
KRAV-MAGA ☐

### B. INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

SEXE : ☐ MASCULIN ☐ FÉMININ ☐ AUTRE

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

### C. PARENTS 1

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

PROFESSION (FACULTATIF) : \_\_\_\_\_

### D. PARENTS 2

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

PROFESSION (FACULTATIF) : \_\_\_\_\_

### E. MODE DE RÈGLEMENT

|                                           |            | DATE D'ENCAISSEMENT | MONTANT |
|-------------------------------------------|------------|---------------------|---------|
| CHÈQUES <input type="checkbox"/>          | CHÈQUE 1 : |                     | €       |
|                                           | CHÈQUE 2 : |                     | €       |
|                                           | CHÈQUE 3 : |                     | €       |
|                                           | CHÈQUE 4 : |                     | €       |
| AUTRES MODE DE RÈGLEMENT                  |            |                     |         |
| CHÈQUES VACANCES <input type="checkbox"/> |            |                     | €       |
| PASS SPORT <input type="checkbox"/>       |            |                     | €       |
| PASS RÉGION <input type="checkbox"/>      |            |                     | €       |
| ESPÈCES <input type="checkbox"/>          |            |                     | €       |
| VIREMENT <input type="checkbox"/>         |            |                     | €       |
| TOTAL                                     |            |                     | €       |

### F. AUTORISATIONS DROIT À L'IMAGE

J'autorise le club à utiliser des photographies ou vidéos prises dans le cadre des activités du club pour sa communication (site internet, réseaux sociaux, affiches...).

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

#### AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

J'autorise mon enfant à pratiquer les activités du club et les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures nécessaires en cas d'urgence.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter.

☐ J'accepte

#### DIVERS Merci de signaler toute information utile :

Allergies alimentaires : ☐ Non ☐ Oui (préciser) : \_\_\_\_\_  
Allergies médicamenteuses : ☐ Non ☐ Oui (préciser) : \_\_\_\_\_  
Autres allergies (pollen, insectes, etc.) : \_\_\_\_\_  
Autres informations importantes : \_\_\_\_\_

☛ Fait à Saint-Étienne, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Signature de l'adhérent ou du responsable légal (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

## G. REGLEMENT INTERIEUR

### 1/ RÈGLEMENT DES COURS :

Possibilité d'échelonner le règlement en deux, trois ou quatre fois. **Les chèques devront être remis impérativement au moment de l'inscription pour que celle-ci soit effective et que l'adhérent puisse commencer à s'entraîner. Chèques signés et à l'ordre de « SAINT ETIENNE ARTS MARTIAUX ».**

Le paiement à l'année implique un engagement auprès du club. En cas d'absence volontaire ou involontaire, il n'y aura aucun remboursement de la part du club.

Sur présentation d'un certificat médical, remboursement au prorata de la saison avec déduction de l'adhésion et de la licence.

### 2/ CERTIFICAT MÉDICAL :

Le certificat médical, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité sportive ou l'attestation de santé dûment remplie et signée par l'adhérent ou son représentant légal est **obligatoire et doit être produit au moment de la prise de licence.**

### 3/ L'HYGIÈNE :

Dans le dojo, les claquettes sont obligatoires, les ongles doivent être coupés régulièrement et le kimono entretenu.

Nous rappelons que dans les vestiaires et les salles d'entraînement, les chaussures sont interdites à tous.

Merci de laisser les installations propres suite à votre passage.

### 4/ LAÏCITÉ :

Tout signe ostentatoire religieux ou idéologique est interdit dans l'enceinte du club et sur les lieux de compétitions.

### 5/ RESPECT :

Arriver à l'heure sur les tatamis. Respecter l'enseignant et les différentes disciplines enseignées.

Veiller à utiliser les poubelles pour les mouchoirs usagers et tout autre détrit.

### 6/ SÉCURITÉ :

**Attention ; le club n'est pas une garderie. Les enfants ayant fini leur cours ou attendant le début des cours pendant qu'un frère ou une sœur pratique ne pourront pas rester seuls sans la surveillance d'un adulte.**

### 7/ L'INFORMATION :

Vérifier les informations données aux élèves dans les sacs ou sur le tableau d'affichage au club.

### 8/ ASSURANCE :

L'adhérent est couvert par l'assurance de la Fédération (voir contrat).

**Attention : le club ne pourra pas être tenu responsable des vols qui, malheureusement, pourraient avoir lieu dans le dojo.**

**Nous vous recommandons de ne pas laisser d'objet de valeur : bijoux, montres, téléphones portables ...**

### 9/ COMPÉTITIONS :

Les compétiteurs sont engagés par les professeurs sur les compétitions, en individuel ou par équipe.

Pour des raisons liées aux frais de déplacement et aux disponibilités des entraîneurs, à partir de la catégorie « Senior » et sauf décision collégiale du Bureau, les compétiteurs ne sont pas coachés par les entraîneurs. Le club paie, cependant, les frais d'engagement pour ces compétiteurs.

### 10/ LES DÉPLACEMENTS :

Le transport des enfants est effectué par les parents. Il est toujours navrant de voir un enfant ne pas pouvoir participer à une manifestation pour des raisons d'accompagnement, aussi n'hésitez pas à rencontrer le professeur.

### 11/ INFORMATION RELATIVE À LA PROFESSION DES PARENTS :

La profession des parents peut constituer une information pertinente pour le club, dans la mesure où elle peut permettre d'identifier des compétences pouvant être mises à contribution de façon ponctuelle, notamment pour l'organisation d'activités, le soutien logistique ou le développement de partenariats.

### 12/ DIVERS :

Le club n'étant pas propriétaire des locaux, toutes remarques au sujet de l'entretien général des locaux sont à adresser au Service des Sports de la Ville de Saint-Etienne.